

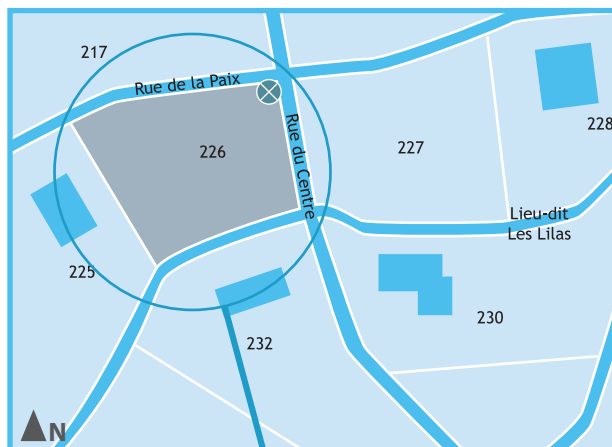


QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MASSE ?

Le plan de masse présente l'emplacement du projet de construction par rapport à son voisinage immédiat et indique les limites et l'orientation du terrain, l'implantation de la construction, le tracé des voies de desserte et des raccordements. Vous le trouverez aux services cadastraux de votre mairie.

C'est sur ce plan de masse que vous indiquez l'emplacement souhaité du compteur par rapport à votre maison et vos limites de propriété.

PLAN DE SITUATION



PLAN DE MASSE

